



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
AU MAROC**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Programme de subventions  
artistiques et culturelles**

Service de Coopération et d'Action Culturelle  
Ambassade de France au Maroc

**Appel à projets artistiques et culturels à destination des  
associations marocaines 2023**

**Date d'ouverture de l'appel à projets : 7 avril 2023**

**Date limite de dépôt du dossier de candidature : 15 mai 2023**

Sous format électronique uniquement à l'adresse : [louise.guin@ifmaroc.com](mailto:louise.guin@ifmaroc.com)

Pour toutes questions, messagerie de contact : [cooperationculturelle@ifmaroc.com](mailto:cooperationculturelle@ifmaroc.com)

## Contexte de l'appel à projet

Conformément à la Convention de partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement entre le Royaume du Maroc et la France, signée le 25 juillet 2003 à Rabat, des efforts conjoints sont déployés par les deux pays pour promouvoir et soutenir le secteur artistique et culturel marocain. Dans ce cadre, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Maroc, et de l'Institut français du Maroc (IFM) apportent, chaque année, un appui aux projets portés par des acteurs culturels et des médias marocains et encouragent les initiatives culturelles et artistiques innovantes.

## Quels sont les objectifs de l'appel à projets ?

La coopération culturelle entre la France et le Maroc est dynamique et s'inscrit dans un processus d'accompagnement et de professionnalisation du secteur des industries culturelles et créatives (ICC). Chaque année, le SCAC contribue au développement et à la structuration de la scène culturelle marocaine par un appel à projets à destination des associations marocaines actives dans le domaine des arts et des ICC.

L'objectif du programme de subvention est, en fournissant un soutien financier aux associations porteuses de projets culturels, de :

- Favoriser l'accès et la participation des citoyen.ne.s à la vie culturelle à travers l'organisation de manifestations artistiques
- Soutenir le tissu associatif local
- Faire entendre les voix, à travers les projets portés et les publics touchés, de la société civile marocaine dans les secteurs de l'art et de la culture
- Soutenir des projets culturels innovants, liés aux droits humains, au genre, à la diversité, à l'inclusion sociale et aux questions environnementales
- Agir comme levier, en fournissant aux associations demandeuses, les ressources nécessaires au développement de nouveaux projets
- Encourager la mise en place de formations en France ou au Maroc dans le domaine de l'entrepreneuriat et du management culturel, du financement de la culture, de la médiation culturelle...

## A qui s'adresse-t-il ?

Cet appel à projets est ouvert à toutes les associations culturelles marocaines.

## Quels types de projets vise-t-il ?

Le SCAC souhaite poursuivre ses efforts en 2023 en continuant à renforcer **l’ancrage territorial des échanges artistiques et ainsi orienter à nouveau son appel à projet sur la relation entre Arts et Territoires**. L’objectif est d’identifier et soutenir les initiatives culturelles qui interrogent la place de l’art au sein de notre environnement, qu’il soit rural ou urbain. Cet appel à projet s’inscrit également dans le cadre de la nouvelle programmation culturelle 2023-2024 consacrée à la **rencontre entre Art et Sport**. Une attention particulière sera donc portée aux projets qui explorent les rapprochements entre ces deux disciplines, qui offrent la possibilité de confronter les regards sur les représentations du corps et permettent de toucher de nouveaux publics.

Le SCAC accordera toujours une grande attention aux projets qui s’ancrent dans une relation profonde aux territoires et aux lieux de sport au Maroc (mémoires, patrimoine), inventent de nouveaux modèles de participation du public (performances, espace public) ou de la création (les collectifs), travaillent la pluridisciplinarité pour déployer un questionnement plus large sur nos sociétés.

Le projet doit répondre à une problématique ou à un besoin du secteur culturel. Il devra prendre en compte avec précision le public visé afin de permettre un retour d’expérience des projets soutenus.

Seront valorisés, les projets :

- **Inclusifs** : qui s’inscrivent concrètement dans le territoire, qui considèrent les communautés et environnements locaux. Une attention particulière sera portée aux projets participatifs, tournés vers les citoyen.ne.s de leurs régions
- **Pédagogiques** : qui proposent des temps d’échanges, initient un dialogue ou prévoient des ateliers publics. Les projets imaginés en collaboration avec des écoles, des collectifs ou associations de soutien aux minorités et agissant contre l’exclusion sociale, économique ou de genre
- **Collaboratifs** avec la scène culturelle locale, et soucieux d’apporter une exigence artistique

Une attention particulière sera accordée aux projets qui cherchent à nouer une relation avec des structures françaises.

## Financement

Le soutien s’inscrit dans une démarche de cofinancement. Il s’agit d’un programme structurant, dont l’objectif est d’agir comme levier auprès des structures associatives culturelles marocaines.

Les dépenses éligibles pour les projets artistiques et culturels sont les suivantes :

- achat de prestation (cachets d'artistes, technique,...)
- voyages et accueil d'artistes et/ou d'intervenant.e.s pour la formation
- fonctionnement de la structure (dans la limite de 10% du montant de la subvention sollicitée)
- frais de communication (dans la limite de 50 % du budget total de communication de l'évènement)
- location de matériel

Le montant de la subvention sollicitée sera compris entre 1000 et 15 000 €. Il doit représenter au maximum 70% du budget total du projet présenté. Les 30% apportés par le porteur du projet peuvent être des valorisations hors apport en numéraire.

## Engagement

Une candidature requiert le **dépôt dans les délais** :

- **Du formulaire suivant** dûment complété : <https://if-maroc.org/wp-content/uploads/2023/04/Formulaire-de-candidature-AAP-2023.docx>
- **Des pièces à fournir mentionnées en Annexe.**

En cas d'acceptation de leur dossier, les bénéficiaires de la subvention du Service de Coopération et d'Action Culturelle s'engagent :

- **A transmettre avant le début de l'action un dossier complet et conforme** de demande de subvention comprenant une attestation bancaire, les statuts de l'association, la liste à jour des membres du bureau, le récépissé de dépôt en préfecture de l'association, un budget global et plan d'emploi prévisionnel de la subvention ainsi que cas échéant un bilan des activités et un compte-rendu d'emploi de la dernière action subventionnée par le SCAC. Tous ces documents doivent être traduits en français ;
- à mentionner le soutien de l'Ambassade de France au Maroc sur tous les supports de publicité et de communications relatifs à l'action subventionnée ;
- à mettre le logo de l'Ambassade de France sur **tous les supports publicité et de communications** relatifs à l'action subventionnée
- à produire le bilan financier réel en dépenses et en recettes de l'action (budget global et plan d'emploi de la subvention) dans les 12 mois suivant la signature du contrat
- à fournir un rapport d'activité détaillé.



L'appel à projets est lancé le vendredi 7 avril 2023 et ouvert jusqu'au **15 mai 2023**.

**Une commission de sélection des dossiers se réunira le 25 mai 2023. Les résultats seront publiés sur le [site internet de l'Institut français du Maroc](#) à l'issue de la commission. Seuls les projets lauréats seront contactés.**

## ANNEXE – PIÈCES JUSTIFICATIVES

### A joindre obligatoirement au dossier de candidature

- dossier de présentation de l'action
- budget global détaillé de l'opération indiquant les cofinancements acquis ou demandes en cours (un exemple de budget détaillé figure, ci-dessous)
- plan d'emploi prévisionnel de la subvention précisant la nature et l'utilisation prévue
- Le cas échéant un bilan financier et moral du dernier soutien SCAC ou de l'IFM
- Le formulaire dûment complété mentionné ci-dessus

*NB : les candidats peuvent ajouter en complément du dossier tous les documents qu'ils jugent importants pour présenter leur projet (affiches, plaquettes, etc.)*

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
			Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Communication	10 000	Banque Mécène		15 000
Défraiements	6 500	Soutien Wilaya	8 300	
Transports	25 000	Fonds propre association	7 000	
...	650	Entreprise ABC		3 040
...	890	Nom financeur ...		
...	...	SCAC	7 700	
		Valorisation apports en nature entreprise x		900
		Site IFM (valorisation apport en nature, ...)	1 100	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>43 040</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>43 040</b>	

**Il est impératif que le budget soit équilibré, le total des dépenses doit être égal à celui des recettes (A = B)**

Exemple :

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
Type de dépense	montant correspondant	Nom financeur	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 1	montant correspondant	Nom financeur 1	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 2	montant correspondant	Nom financeur 2	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 3	montant correspondant	Nom financeur 3	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 4	montant correspondant	Nom financeur 4	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 5	montant correspondant	Nom financeur ...	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense ...	montant correspondant	SCAC	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>A</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>B</b>	